



16 décembre 2021

(21-9420)

Page: 1/3

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

UKRAINE

La communication ci-après, datée du 9 décembre 2021, est distribuée à la demande de la délégation de l'Ukraine.

	Catégorie	Détails de la notification
1	Membre notifiant	Ukraine
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Décision de la Commission interministérielle du commerce international n° SP-500/2021/4411-03 du 28 août 2021 portant prorogation des mesures de sauvegarde visant les importations en Ukraine d'acide sulfurique et d'oléum indépendamment du pays d'origine et d'exportation.
3	Date de publication	28 août 2021
4	Date d'entrée en vigueur	28 août 2021
5	Adresse du site Web/publication officielle de la nouvelle réglementation/procédure	https://ukurier.gov.ua/uk/articles/prodovzhennya-diyi-specialnih-zahodiv-shodo-import/
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	[] Oui. (Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.) [X] Non.
7	Type de notification	[X] a) Nouvelle réglementation/procédure ² concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) [] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: _____; (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	Liste des produits soumis aux procédures de licences	Acide sulfurique et oléum (SH 2807 00 00 00)
9	Nature du régime de licences	Automatique: [] Non automatique: [X]

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

² Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification	
10	Objectif administratif/mesure appliquée	a)	<input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique
		b)	<input type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement
		c)	<input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché
		d)	<input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses
		e)	<input type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (<i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i>)
		f)	<input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires)
		g)	<input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale
		h)	<input checked="" type="checkbox"/> Autre: régime de licences spéciales utilisant des contingents pour les marchandises importées
11	Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes	Ministry of Economy of Ukraine Department for Foreign Economic Activity and Trade Protection Adresse: 01008, Kyiv, Grushevskogo str., 12/2 Site Web: http://www.me.gov.ua Téléphone: +380 (044) 200 4461 Adresse électronique: meconomy@me.gov.ua	
12	Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité	Ministry of Economy of Ukraine Department for Foreign Economic Activity and Trade Protection Adresse: 01008, Kyiv, Grushevskogo str., 12/2 Site Web: http://www.me.gov.ua Téléphone: +380 (044) 200 4461 Adresse électronique: meconomy@me.gov.ua	
13	Durée d'application prévue de la procédure de licences	Jusqu'au 31 août 2024	
14	Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC	La Décision proroge l'application des mesures spéciales utilisant des contingents pour les importations d'acide sulfurique et d'oléum.	
15	Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)	<p>a) <input type="checkbox"/> Abrogation</p> <p>b) <input type="checkbox"/> Suspension</p> <p>c) <input type="checkbox"/> Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</p> <p><input type="checkbox"/> produits visés</p> <p><input type="checkbox"/> objectif administratif</p> <p><input type="checkbox"/> caractère automatique ou non automatique</p> <p><input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences</p> <p><input type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur</p> <p><input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs</p> <p><input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité</p> <p><input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes</p> <p><input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande)</p> <p><input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande</p> <p><input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences</p> <p><input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence</p> <p><input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative</p> <p><input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables</p>	

	Catégorie	Détails de la notification
		<input type="checkbox"/> droits/procédures de recours <input type="checkbox"/> durée de validité de la licence <input type="checkbox"/> autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.) <input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change <input type="checkbox"/> autre: _____ (veuillez préciser)
16	Veillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)	
